



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION SECURITE SANITAIRE

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60



Gourbeyre, le 12 DEC. 2025

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Monsieur le Maire de Sainte Rose
Monsieur le Président du SMGEAG

Réf. : DSS/SSEE/ 379

**LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE
Ville de Sainte Rose
UDI SOLITUDE**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des derniers résultats des recontrôles effectués le 05/12/2025 en sortie de la station de traitement de SOLITUDE ainsi que sur l'unité de distribution (UDI) de Solitude à Sainte Rose. Le SMGEAG m'a également fait parvenir ses résultats d'autocontrôles réalisés le 08/12/2025 sur ces deux installations.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme aux valeurs fixées par la réglementation en vigueur à l'exception du Lycée Sony Rupair. Une vigilance renforcée est à apporter sur l'antenne alimentant le lycée Sony Rupair et les actions permettant le retour à une qualité conforme de l'eau sur l'ensemble de l'UDI doivent être poursuivies. Il convient de tenir informés mes services des actions mises en œuvre.

Aussi, je vous invite à lever la restriction de consommation de l'eau demandée par mes services le 05 décembre 2025 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-après, la synthèse des résultats complétés ce jour des prélèvements réalisés les 05 et 08/12/2025 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

Le Directeur Général
Dr Florelle BRÉDAMANTIS

Directrice Générale Adjointe

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG



Date	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfato-reductrices (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)	Aluminium (µg/l)
05/12/2025	Sortie TTP Solitude	1,36	<1	<1	<1	<1	<1	<1	0,60*	161
05/12/2025	Point Mobile chez M. Fagotin à Duzer	1,28	<1	<1	<1	<1	<1	<1	0,67	166
05/12/2025	Point Mobile chez Lycée Sony Rupair	1,08	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1,7	473
08/12/2025	Sortie TTP Solitude	1,22	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	0,35	<200
08/12/2025	Ecole Madame	0,56	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	0,65	<200
08/12/2025	Ecole Desbonnes	1,33	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	1,33	<200
08/12/2025	Point Mobile chez Lycée Sony Rupair	1,12	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	1,59	375
Limites de qualité de l'eau traitée	Références de qualité de l'eau traitée	Valeur définie par l'OMS basée sur la santé	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	0	0	0	0	2	200

* Pour les eaux en sortie de station de traitement la référence de qualité pour le paramètre turbidité est de 0,5 NFU et la limite de qualité est de 1 NFU.